

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

1 – Commande publique

N°2026-53

*Contrat de maintenance
période 2026-2030
pour le site internet
gaillard.fr*

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et en particulier ses articles L2122-1 et R2128-8,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026-40 en date du 21 mars 2026 donnant délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-56 en date du 30 mars 2026 approuvant le budget primitif 2026 ;

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire pour réaliser la maintenance préventive et curative du site internet de la ville de Gaillard (gaillard.fr) ;

Considérant le contrat proposé par la société CRÉASIT SARL, dont le siège social est situé 86 rue de la Ville en Pierre - 44000 NANTES, immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro B 429 932 841, représentée par son dirigeant fondateur Monsieur Stéphane AUFFRET, pour cette mission de maintenance.

DÉCIDE

ARTICLE 1 – De signer le contrat de maintenance de CRÉASIT SARL pour la période allant du 6 mars 2026 au 5 mars 2030.

ARTICLE 2 – Ce contrat d'un montant de 1 230 € TTC par an prend effet le 6 mars 2026.

ARTICLE 3 – De dire que les crédits sont prévus au budget principal à cet effet.

ARTICLE 4 – De dire que le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Gaillard, le 8 avril 2026

Le Maire,
Antoine BLOUIN



Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture: 9/14/26

de sa mise en ligne le : 9/14/26

de sa notification le : 9/14/26

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutif de cet acte étant précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.